

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦
NOUVELLE-CALÉDONIE
♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦
PROVINCE SUD



ASSEMBLEE DE PROVINCE

**N° 58- 2007/APS
Du 15 novembre 2007**

Ampliations :

Com.Del.....	1
Congrès.....	1
APS.....	40
SGPS.....	2
Directions.....	12
Délégation au logement.....	1
Trésorier.....	1
JONC.....	1

DELIBERATION

**Modifiant la délibération modifiée n° 42/APS du 10
décembre 2004 portant création du Programme Provincial
d'Insertion Citoyenne,**

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 42/APS du 10 décembre 2004 portant création du programme Provincial d'Insertion Citoyenne.

A ADOPTE EN SA SEANCE DU 15 novembre 2007, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR
SUIT :

ARTICLE 1^{er}: A l'article 9 de la délibération du 10 décembre 2004 susvisée, il est inséré un troisième alinéa ainsi rédigé :

« Lorsqu'ils seront mis à disposition d'autres employeurs en application du présent article, la rémunération des travailleurs et les charges afférentes pourront être mises partiellement ou totalement à la charge de l'employeur bénéficiaire dans les conditions fixées par une convention signée entre les parties. ».

ARTICLE 2: Les deux derniers alinéas de l'article 12 de la délibération du 10 décembre 2004 susvisée sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Lorsqu'ils seront mis à disposition d'autres employeurs en application du présent article, la rémunération des travailleurs et les charges afférentes pourront être mises partiellement ou totalement à la charge de l'employeur bénéficiaire dans les conditions fixées par une convention signée entre les parties. ».

ARTICLE 3 : Le bureau de l'Assemblée de la province est habilité à modifier en tant que de besoin la délibération modifiée n° 42/APS du 10 décembre 2004, après avis de la commission du développement économique.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera transmise à M. le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le Président

Philippe GOMES